

Journal du Syndicat
Général des Personnels
du Service Public de
l'Archéologie

www.cgt-culture.fr

Facebook
<https://www.facebook.com/Sgpa-cgt-2017016271909840/?nr>

Mur d'informations
<https://padlet.com/sgpacgt/instances/ai1ja2i0tk7z>

SUR VOS AGENDAS

5 février
Journée d'actions
interpro «Pénibilité»

6 février
Mobilisation interpro
pour le retrait de la
réforme des retraites

SOMMAIRE

p.1 - Edito
p.2 - Dialogue social
p.3 - Grilles salariales
p.4 - Mutuelle
- Télétravail



SI ÇA CONTINUE, ON VA GAGNER !

ON N'EN DEMANDAIT PAS TANT !

Dans ce mouvement contre la «réforme» des retraites, le moins que l'on puisse dire, c'est que cette fois la CGT n'est pas oubliée des médias. Au contraire, on a même le sentiment qu'il n'y en a que pour nous. Comme si ce mouvement ne provenait que de la seule volonté de la CGT : c'est la CGT qui fait grève, c'est la CGT qui coupe le courant, c'est la CGT qui bloque le pays...

Tant de considérations nous honorent et nous flattent mais si faible soit le niveau d'honnêteté dont nous sommes dotés celui-ci nous oblige quand même à signaler que bien que la CGT y soit entièrement impliquée, ce mouvement est INTERSYNDICAL, qu'il est soutenu par une MAJORITÉ de la population et qu'une majorité plus grande encore est favorable au RETRAIT du projet de loi (61% selon un sondage publié le 22 janvier).

Tout cela va bien au delà de la prise de position d'une seule centrale syndicale, si présente et si combative soit-elle.

LA RÉPUBLIQUE EN MIETTE

«Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple» est érigé en principe républicain par l'article 2 de notre constitution. Si l'on peut concevoir que la notion de volonté populaire soit complexe à appréhender ou à définir, il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne le sujet des retraites, le susnommé peuple est d'autant plus clairement opposé au projet qu'il a eu l'occasion d'en prendre connaissance et d'en débattre. Dans la droite ligne de ses prédécesseurs, et en tentant d'aller encore plus loin, Macron s'essuie les pieds sur la constitution, souille la République et entérine le gouvernement sans le peuple et contre le peuple.

Contre le peuple ou plus précisément contre cette immense majorité du peuple que constitue le monde du travail, qu'il soit salarié chômeur ou retraité. Pour eux effectivement ce projet est bien universel comme le prétend le gouvernement car tout le monde va en prendre plein la gueule.

JUSQU'À LA VICTOIRE !

L'enjeu de ce début d'année est donc bien de tout mettre en œuvre pour que le monde du travail prenne conscience de la force qu'il a quand il est uni. Que les secteurs, les entreprises, les services, les individus qui ne sont pas encore entrés dans la mobilisation y fassent leur premier pas, que chacun/chacune y aille de sa première manif, sa première journée de grève, sa première action.

Ce mouvement est déjà historique sous bien des aspects, et le chemin jusqu'à sa victoire sera d'autant plus court qu'on le prendra tous ensemble.



RETOUR AU DIALOGUE SOCIAL ?! DES INTENTIONS... ET DES PREUVES !

Le 17 janvier 2020 a eu lieu une réunion rassemblant la direction/présidence de l'Inrap, un représentant de la Direction Générale des Patrimoines (DGPAT) et les représentants du personnel, avec à l'ordre du jour les modalités d'un retour à un dialogue social « constructif » -selon les termes du Président... Le ton n'était pas le même et plus apaisé que lors de la réunion du 13 novembre 2019. Ils ont baissé d'un cran et dans les intentions ont manifesté la volonté de revenir à plus de « fluidité, de bienveillance, de souplesse ». Ainsi, le directeur général délégué a rappelé « qu'ils avaient vocation à appliquer le droit tout le droit... ».

Le SGPA-CGT a déclaré sans ambages que les personnels attendaient un profond changement de « logiciel » de la gouvernance, en matière de respect des droits des agents, de droit statutaire, de pratiques managériales et de concertation sociale ; que le retour à plus de fluidité, d'autonomie et de respect passait par un message clair adressé aux directeurs régionaux/interrégionaux et que notre niveau de violence serait à l'aune de celui imposé aux personnels partout dans l'établissement et que la restauration d'une confiance mutuelle sur la durée ne serait possible que si cette direction lâchait durablement la grappe aux personnels !

N'empêche qu'outre la régularisation en cours pour les collègues en Temps Partiel Annualisé qui perdaient le bénéfice des jours fériés en 2019, un certain nombre de gestes ont déjà été faits : relâchement de la pression sur les CDD ; rétablissement de la journée de salaire perdue par des agents de PACA ayant participé à une assemblée Générale ; réouverture prévue de l'accès aux boîtes de messageries syndicales de la CGT désactivées en Octobre.

Le SGPA-CGT a rappelé qu'aucun blanc-seing ne serait donné à cette direction et que la phase test se poursuivrait sur le premier semestre. Au final, au sortir de la réunion, le SGPA-CGT attendrait le prochain Comité Technique-Central (CT-C) du 28 janvier pour tester leurs intentions. Il a également été acté qu'une nouvelle réunion se tiendra d'ici 3 mois afin de faire un point sur les voies d'amélioration du dialogue social, toujours en présence de la DGPAT.

Au final, même s'il faut toujours batailler et exercer une vigilance accrue sur tous les sujets, le dernier CT-C montre que la direction/présidence est disposée à aller vers l'apaisement :

- Le Directeur Général Délégué a accepté d'augmenter la part patronale à 71% de la cotisation employeur pour la prévoyance (demande du Sgpa-Cgt qui s'exprimait depuis plus d'un an).

- Surtout, s'agissant du plan de recrutement, dont le SGPA-CGT a dénoncé le caractère discriminatoire et certainement illégal (communiqué SGPA-CGT du 29 janvier 2020), le Président a reconnu la

force des arguments donnés par les représentants du personnel et a pris la décision de rouvrir ce plan à l'ensemble des personnels de l'établissement, sans barrière d'ancienneté, et de prolonger d'un mois la date de clôture des candidatures.

Bon, c'est sûr ! À constater le merdier du 31 janvier, autour de la mise en ligne de la deuxième mouture des plans de recrutement / promo, on perçoit bien que le retour au droit n'a rien de naturel !

Alors évidemment, ce n'est pas encore la samba brésilienne et le carnaval de Rio, mais il faut reconnaître que 8 mois de mobilisation portent leurs fruits et qu'aujourd'hui il semble qu'on puisse envisager de s'asseoir à la table du dialogue social.

Pour autant, le ressenti des représentants du personnel n'est qu'un sujet tout à fait secondaire par rapport au seul élément susceptible de rétablir la confiance dans cet établissement : une amélioration des conditions de travail qui soit rapidement perceptible par tout le monde tant au niveau organisationnel que relationnel.



REVALORISATION DES GRILLES SALARIALES À L'INRAP : LES MAINS DANS LE CAMBOUIS

Le chantier « Revalorisation des Grilles salariales de l'Inrap » a été lancé par une première réunion de cadrage avec le Ministère de la Culture le lundi 9 décembre 2019.

Le SGPA-CGT est allé à ce premier rendez-vous, accompagné de plusieurs camarades de la CGT-Culture spécialistes en matière de droit statutaire. En face, l'administration, en la personne du Sous-Directeur de l'Archéologie, des représentants de la Direction Générale des Patrimoines, du Président et du Directeur Général Délégué de l'Inrap, était accompagnée de **trois experts, issus du bureau de l'expertise statutaire du Service des Ressources Humaines (SRH) du Ministère de la Culture**. Bonne nouvelle car il est indispensable que la Direction Générale des Patrimoines et le bureau de l'exécution statutaire du SRH accompagnent la direction de l'Inrap et les représentants du personnel de l'établissement tout au long du processus. D'abord parce qu'ils ont l'expertise technique et statutaire, ensuite parce qu'on perdra moins de temps et d'énergie dans les circuits de validation !

Emboutissage et Carrosserie

On est parti sur un processus qui va prendre entre 12 et 24 mois. Il s'agit d'un « dossier complexe » qui devra passer sous les fourches caudines des Ministères de la Culture, de la Recherche, des Finances, de la Fonction Publique (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, DGAFP) et le cas échéant du Conseil d'État (en cas de modification du décret statutaire des personnels de l'Inrap). En amont de ce circuit de validation complexe, les négociations entre administration et organisations syndicales seront cruciales. L'accord sera officialisé par l'avis de Comité Technique-Central de l'Inrap.

Ouvrir le capot du décret ?

La démarche pourrait amener à toucher au décret statutaire si une revalorisation significative des grilles obligeait par exemple à modifier la durée et le nombre des échelons. Mais « ouvrir le capot » peut s'avérer dangereux et nos craintes ont été confirmées par l'expert du Ministère, qui estime que la DGAFP pourrait avoir envie de procéder à un petit « toilettage » (remettre un peu de précarité sous forme de contrat de mission par exemple ?).



C'est pourquoi la CGT a demandé de travailler prioritairement sur un scénario qui n'affecterait que l'arrêté définissant la grille indiciaire. La CGT revendique en outre une égalité de traitement des deux filières : Administrative et Scientifique.

Mécanique de précision

Le SGPA-CGT souhaite que le processus de reconstruction de la grille inclut le rattrapage global des indices de base de la grille. Entre 2002, date de la construction des grilles Inrap, et 2017, on a tous perdu 72 points ! C'est donc au minimum ce qu'il faudrait pouvoir rattraper. À 4,69 euros brut le point, on vous laisse faire le calcul de ce que l'on considère comme étant le plancher des négociations.

Ensuite, la CGT demande à aborder la révision du régime indemnitaire : l'idée est de calculer la moyenne des primes versées aux agents du Ministère de la Culture et ré-indiciariser ce montant. Bref, le transformer en salaire. Le SGPA-CGT ne veut pas de part variable à la tête du client, ce que la CGT revendique c'est du salaire !

Moteur à essence ou à énergie renouvelable

Sur la marge budgétaire du Ministère pas d'infos pour l'instant. Le Sous-Directeur de l'Archéologie nous a quand même précisé que **la revalorisation ne se ferait pas à budget constant pour l'Inrap.** Il a encouragé le groupe de travail à ne pas faire la modélisation à budget contraint. Ce dont nous n'avons pas l'intention de toute façon... Pour atteindre la lune, il faut viser les étoiles !

Réglage du carburateur

La suite du chantier de réparation est prévue dans le courant du mois de février, probablement le 24. Ce sera la première réunion technique, grilles indiciaires et modélisation en main.

Le SGPA-CGT vous tiendra informé de l'avancée de la négociation au fur et à mesure. L'ouverture de ce chantier est le fruit de la forte mobilisation des personnels depuis décembre 2018. On n'a jamais rien obtenu sans s'être battu !!! Le rapport de force jouera un grand rôle dans la satisfaction de nos revendications ! Et le montant de la revalorisation ne sera jamais qu'une traduction de notre détermination collective.

MUTUELLE/PRÉVOYANCE : GRÂCE À L'ACTION SYNDICALE, DE NOUVEAUX DROITS POUR LES AGENTS !

Après plusieurs mois d'échanges entre les organisations syndicales et la direction de l'Inrap, cette dernière a décidé de retenir et de reprendre à son compte les propositions du SGPA-CGT. Dans les grandes lignes, les avancées sont les suivantes et elles prendront effet après le prochain conseil d'administration du 13 mars 2020.

Pour la mutuelle :

- Une modification des conditions d'adhésion a été introduite pour les CDD de moins de trois mois avec des possibilités de dérogation à l'affiliation obligatoire.

- Pour les CDD plus longs, une première expérimentation est validée pour introduire une portabilité des droits pour une durée de trois mois après la fin du contrat. Cela devrait contribuer à améliorer les conditions matérielles des collègues les plus précaires. C'est un premier pas pour la pérennisation des droits sociaux des personnels précaires, revendication principale de la CGT.

- Une augmentation des remboursements et la chirurgie oculaire, où le reste à charge était jusqu'à présent dissuasif pour les petits salaires.

Pour la prévoyance :

La direction accepte d'augmenter la cotisation patronale passant à 71%.

Sur ce dossier Mutuelle/Prévoyance, vous pouvez compter sur la vigilance de tous les instants et sur la force de propositions de vos représentants SGPA-CGT pour protéger et améliorer un dispositif précieux qui représente le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas...

TÉLÉTRAVAIL À L'INRAP : MERCI À TOUS CEUX QUI ONT CHOISI DE DONNER LEUR AVIS ET DE PARTICIPER AU DÉBAT !

Le SGPA-CGT a mené une consultation nationale des agents de l'établissement au sujet du télétravail. Fermée le 15 octobre, le travail de dépouillement et d'analyse est en cours et donnera lieu dans le courant du mois de février 2020 à une synthèse prenant la forme d'un document de 4 pages.

D'ores et déjà la première analyse, en particulier des réponses libres ou ayant invité à commentaires, montre des réflexions extrêmement riches et aborde plus généralement les questions d'organisation du travail, les manques et dysfonctionnements. De ce matériau, peuvent être tirées des vraies pistes de réflexion sur comment les post-fouilles ou le travail administratif pourraient être organisés et plus largement comment améliorer les collectifs de travail. Espérons que ces résultats et analyses encourageront la direction à une mise en place rapide du dispositif. Il y a urgence ! et Pour beaucoup de collègues, il s'agit d'une priorité. Surtout maintenant que les agents, notamment au siège, ont pu tester les possibilités du télétravail à la faveur des grèves du mois de décembre.

Avant de vous livrer le résultat détaillé et les analyses, on peut déjà vous dire que 749 agents ont participé à la consultation, soit 40 % de l'effectif. L'ensemble des catégories sont représentées : 10,4 % de catégorie 2, 43,5 % de catégorie 3 ; 33,4 % de catégorie 4, 10,7 % de catégorie 5 et 2 % de hors filière/hors catégorie.

En termes de répartition géographique et de rattachement administratif, la représentativité est aussi assurée: Centre-Ile-de-France, Grand Ouest et Midi-Méditerranée représentent respectivement 19,3 %, 15,9 % et 14,1 % des participants, suivis par Grand Est pour 11 %, Hauts-de-France pour 10,6 %, Auvergne-Rhône-Alpes pour 8,3 %, Nouvelle-Aquitaine Outre-Mer pour 7,8 %, le siège pour 6,9 % et Bourgogne Franche-Comté pour 6,1 %.

Évidemment et sans grande surprise, 88 % des agents ayant participé se sont prononcés pour la mise en place du télétravail.

La mise en œuvre du dispositif qui devait être effective à l'automne 2019 (sic) n'a pour l'instant donné lieu qu'à deux réunions en 2019. Le SGPA-CGT sera attentif et suivra de près ce chantier, qui devrait être traité prioritairement en 2020.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture

NOM : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - Internet : <http://www.cgt-culture.fr>

FAITES LE MUR AVEC LE SGPA !

Un espace numérique d'information syndicale est disponible à l'adresse suivante :

https://padlet.com/sgpacgt_instances/ai1ja2l0tk7z

Vous y trouverez des infos régulièrement mises à jour sur la CGT, l'actualité revendicative, les droits, les retraites ...

